

**MOBILE COMMERCE CONGO S.A.U**

Société Anonyme Unipersonnelle  
Avenue Amilcar Cabral  
BP 1038  
POINTE-NOIRE  
CONGO

**Rapport du commissaire aux comptes au Conseil  
d'Administration établi en application des  
dispositions de l'article 715 de l'Acte Uniforme de  
l'OHADA relatif au droit des sociétés  
commerciales et du GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **MOBILE COMMERCE CONGO**

Société Anonyme Unipersonnelle

Avenue Amilcar Cabral

BP 1038

POINTE-NOIRE

CONGO

### **Rapport du Commissaire aux Comptes au Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE**

A l'attention du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les administrateurs,

Nous vous présentons notre rapport établi conformément aux dispositions de l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, destiné à vous informer des résultats des contrôles que nous avons effectués sur les états financiers annuels de la société MOBILE COMMERCE CONGO S.A.U, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ci-annexés.

Les administrateurs ont la responsabilité d'établir et d'arrêter les états financiers annuels de la société. Il nous appartient sur la base de notre audit de porter à votre connaissance les informations suivantes :

#### 1. Projet d'états financiers annuels au 31 décembre 2020

Le projet d'états financiers annuels au 31 décembre 2020, tel que soumis à votre examen fait ressortir les principaux agrégats ci-dessous, en milliers FCFA et comparés à l'exercice précédent :

	<b>31-déc-20</b>	<b>31-déc-19</b>
Total bilan	5 825 071	3 530 157
Capitaux propres (*)	465 691	10 000
Résultat net de l'exercice (Perte)	0	0
Chiffre d'affaires	0	0

(\*) y compris le résultat net de l'exercice

Ces états financiers ont été préparés et présentés par la direction générale selon les règles et méthodes du *SYSCOHADA révisé*.

## 2. Étendue de nos travaux

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes « ISA »), conformément aux dispositions du règlement 001/2017/CM/OHADA daté du 8 juin 2017, relatif à l'harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Nos travaux d'audit ont comporté toutes les diligences nécessaires à l'expression d'une opinion motivée sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels.

Nous avons ainsi :

- Pris connaissance des changements intervenus au cours de l'exercice concernant l'activité, l'organisation générale, le cadre juridique et l'environnement économique et financier de MOBILE COMMERCE CONGO, S.A.U ;
- Procédé à une appréciation du contrôle interne dans le but, d'une part, d'identifier les risques potentiels d'anomalies dans les états financiers et, d'autre part, de déterminer le calendrier et l'étendue des travaux à effectuer sur lesdits états financiers. Cette appréciation par nos soins du contrôle interne ne met pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler ;
- Procédé à une demande d'informations et/ou de confirmation directe de soldes auprès de tiers en relation avec la société, à savoir les banques, les fournisseurs, les avocats, les compagnies d'assurance, et les sociétés du Groupe ;
- Exécuté notre programme de contrôle des comptes établi après avoir défini les risques d'anomalies dans chaque compte et groupe de comptes ;
- Procédé à une revue des événements postérieurs à la date de clôture et de la traduction des incidences dans les comptes de la société.

Par ailleurs, nous avons vérifié qu'il n'existe pas de situation de nature à affecter notre indépendance ni celle de nos collaborateurs et associés dans l'accomplissement de notre mandat, en application des normes internationales d'audit susvisées (ISA).

## 3. Points en suspens à la date du présent rapport

A la date du présent rapport, les diligences et les informations nécessaires à la mise en œuvre des procédures d'audit ont été réalisées.

## 4. Résultats de nos travaux d'audit

Dans le cadre de cet audit des états financiers annuels provisoires de votre société, l'examen des méthodes d'évaluation et de la comptabilisation des opérations appelle de notre part les commentaires ci-après :

### 4.1 Résultats de nos travaux sur les procédures et le contrôle interne

L'examen des procédures et du contrôle interne a mis en évidence les anomalies et insuffisances suivantes :

- La société Mobile Commerce Congo SA ne dépose pas de déclarations fiscales à néant auprès de l'administration fiscale conformément à la réglementation en vigueur, vu que son résultat est nul.

Nous recommandons à la société Mobile Commerce Congo SA de respecter les obligations déclaratives en effectuant des déclarations fiscales nulles.

### 4.2 Résultats de nos travaux de contrôle des états financiers

L'examen des méthodes d'évaluation et de la comptabilisation des opérations appelle les commentaires ci-après :

- La société MCC ne dispose d'aucun revenu et n'a aucun résultat. Toute l'activité commerciale de mobile money est consolidée avec celle de l'activité GSM exercée par la société Airtel Congo SA. La société MCC ne se contente que de la détention du compte séquestre. Il conviendra de reconsidérer les dispositions actuelles en vue de leurs modifications pour permettre à la société Mobile Commerce Congo d'avoir une activité réelle génératrice de revenu et de résultat.

Ce point fera l'objet d'une observation dans la deuxième partie de notre rapport général.

## 5. Observations et irrégularités sur les conventions réglementées

Nous n'avons pas d'observations à soumettre à l'attention du Conseils d'Administration.

## 6. Observations et irrégularités au niveau des vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables au Congo, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observations à soumettre à l'attention du Conseils d'administration.

S'agissant en particulier des impacts éventuels liés à la crise du COVID-19 à la fois sur les comptes objet du présent arrêté et l'évolution prévisible de la société courant 2021, une information appropriée devra être incluse, d'une part, dans le rapport de gestion tel que prévu par l'article 138 de l'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés OHADA et, d'autre part, dans les notes annexes aux états financiers annuels.

## 7. Conclusions de nos travaux



Au stade actuel de nos travaux, si le projet d'états financiers soumis à votre examen est arrêté sans modification, nous formulerons une opinion sans réserve.

Par ailleurs, les points relevés au paragraphe 4.2 ci-dessus (« Résultats de nos travaux d'audit ») feront l'objet d'une observation dans notre rapport d'audit sur les états financiers annuels.

Les conclusions de nos diligences et vérifications spécifiques prévues par la loi, concernant le rapport de gestion et les autres documents adressés aux actionnaires, seront formulées dans notre rapport d'audit sur les états financiers annuels qui sera émis dans le cadre de l'approbation desdits états financiers annuels par l'Assemblée Générale Ordinaire. Si les contrôles que nous effectuerons postérieurement à la tenue de ce conseil d'administration sur le rapport de gestion ne révèlent aucune anomalie, et si le projet de textes de résolutions soumis aux actionnaires est bien conforme à la loi et aux statuts, nous ne formulerons aucune observation dans la deuxième partie de notre rapport général réservée aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Il vous appartient de prendre acte du présent rapport relatif à notre audit du projet d'états financiers annuels de la société MOBILE COMMERCE CONGO S.A.U, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que présentés par la direction générale de votre société.

Pointe-Noire, le 26 Avril 2021  
Le(s) commissaire(s) aux comptes  
original signé par

<i><b>Deloitte Touche Tohmatsu</b></i>	<i><b>Deloitte Touche Tohmatsu</b></i>
 <b>Jaouhar BEN ZID</b> Associé - Expert-comptable	<b>P/O</b>  <b>Sylvain MBOUSSA</b> Directeur - Expert-comptable agréé CEMAC